

# Chers parents, nous avons besoin de votre appui!

## Salaire moyen brut par catégorie d'emploi régulier à la CSMV <sup>1</sup>

Surveillantes d'élèves au primaire  
5 920\$

Préposées aux élèves handicapés  
17 800\$

Éducatrices en service de garde  
22 700 \$

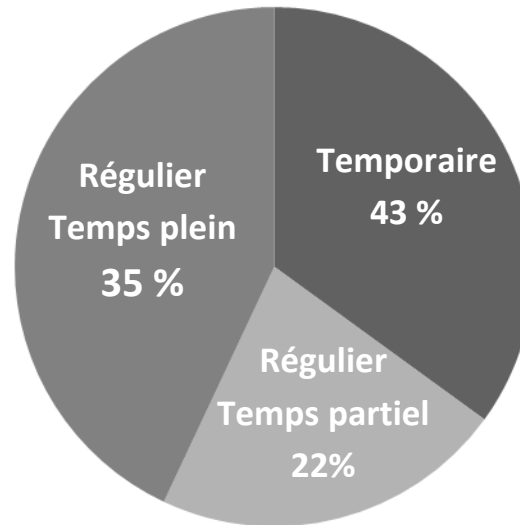
Personnes travaillant à temps complet  
au salaire minimum  
19 760 \$

Les Personnes qui éduquent vos  
enfants gagnent à peine plus que  
le salaire minimum!

## Les offres salariales de Charest

Années	Augmentation salariale
2010	0,5 %
2011	0,75%
2012	1%
2013	1,25 %
2014	1.5 %

## Statuts de tous les emplois de soutien



## Prévision annuelle du taux d'inflation selon Desjardins

Années	Inflation
2010	1,7 %
2011	2,1 %
2012	2,5 %
2013	2,3 %
2014	Aucune prévision

## Conséquences

- Augmentation des départs du personnel vers le secteur privé
- Roulement de personnel
- Moins de stabilité auprès des élèves
- Employées qui ont des difficultés à rejoindre les deux bouts
- Pénurie de main-d'œuvre
- Augmentation des ratios enfants/éducatrice
- Baisse de la qualité

## Les offres salariales de Charest

En tenant compte du taux  
d'inflation, cela signifie, pour  
nos membres, un  
appauvrissement!

1 : Les salaires sont calculés en fonction des données de la liste d'ancienneté de l'automne 2008 et sont basés sur les échelles salariales actuellement en vigueur.



## Le personnel de soutien à la CSMV

Acheteuse; agente de bureau; éducatrice et technicienne en service garde; magasinière; préposée aux élèves handicapés; secrétaire d'école, de centre et de gestion; surveillante d'élèves ou surveillante sauveteur; technicienne interprète, sociale, de travaux pratiques, en administration, en bâtiment, en documentation, en écriture braille, en éducation spécialisée, en informatique, en loisir, en organisation scolaire et en transport scolaire.

SEPB-578, 5885 Auteuil, bureau 168  
Brossard J4Z 1M9,  
Téléphone : (450) 550-6578,  
Courriel : sepb578@videotron.ca

### Loin de nos demandes salariales

Nous demandons des hausses de salaire de 2 % par année afin de protéger le pouvoir d'achat des salariés. De plus, nous voulons entreprendre un rattrapage salarial afin de rendre les salaires versés dans le secteur public plus concurrentiels. À cet égard, notre demande est un rattrapage salarial annuel de 49 cents l'heure, en moyenne, ce qui équivaut à 1,75 % du salaire moyen.

### Un petit rappel

L'Institut de la statistique du Québec concluait, en novembre 2009, dans son étude, que les salaires versés dans la fonction publique et dans les réseaux de la santé et de l'éducation sont inférieurs de 8,7 % à ceux versés dans les autres secteurs de l'économie, pour des emplois comparables.

De plus, l'étude démontrait que les avantages sociaux consentis aux employés de l'État sont équivalents à ceux octroyés aux autres salariés québécois.

Au chapitre de la rémunération globale (lorsqu'on tient compte des avantages sociaux et des heures de présence au travail en plus des salaires) le retard du secteur public, en 2009, se chiffre à 3,7 % par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois. Là aussi l'écart s'est creusé puisqu'il s'établissait à 2,9 % en 2008.

**Jean-François Labonté**

Porte-parole et coordonnateur pour  
le SEPB-578, Négociation 2010



**Le personnel de  
soutien de la CSMV  
ne demande pas  
la lune,  
Mais  
Il est prêt à la  
décrocher pour  
vos enfants.**

